



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR8302003

« Marais du Cassan et de Prentegarde »

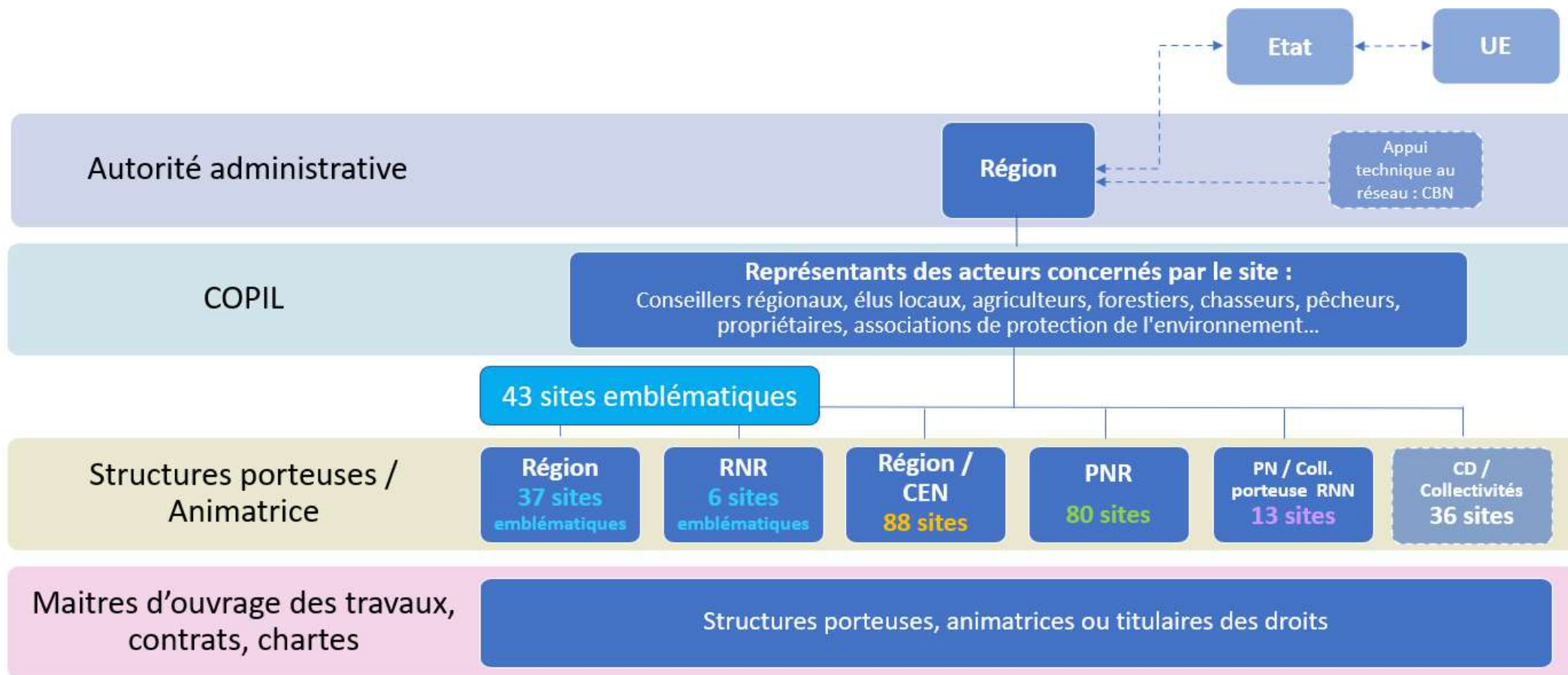


La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

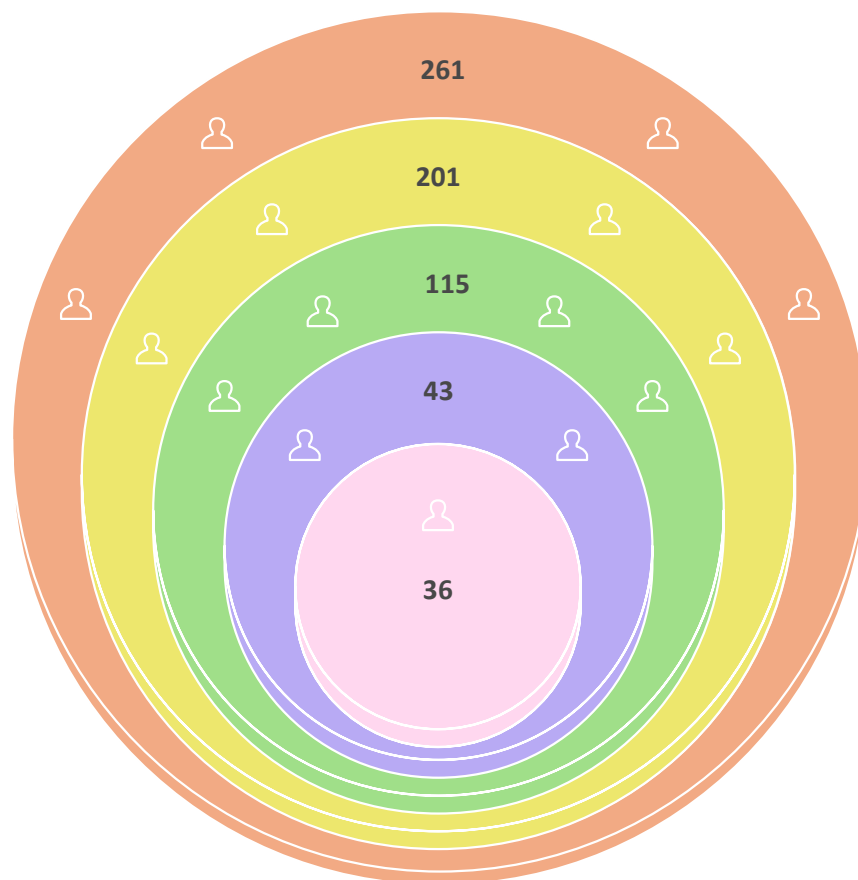


Actualités Natura 2000

Le réseau régional Natura 2000 stabilisé



Le réseau régional Natura 2000 stabilisé



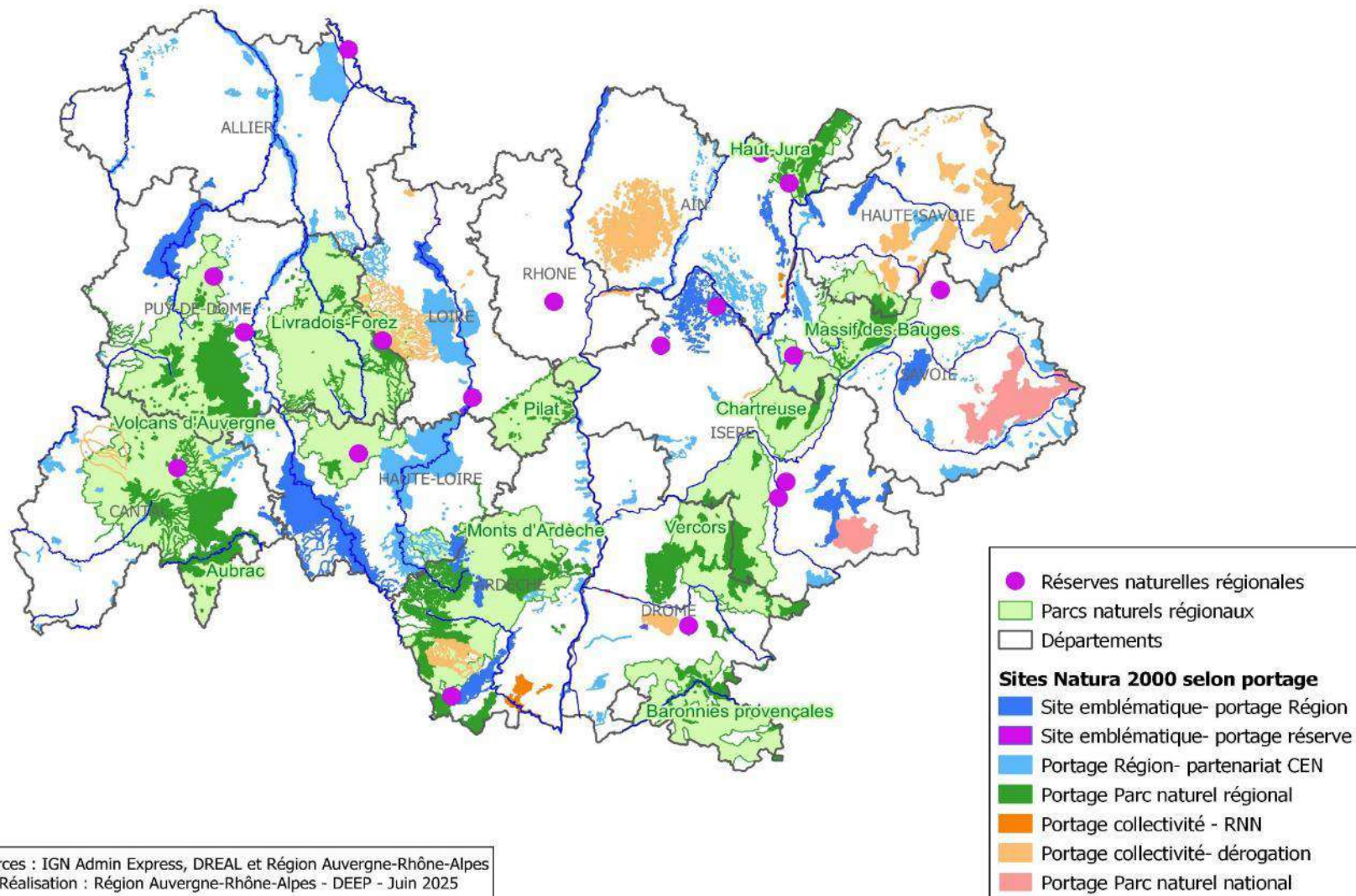
Nombre total de sites

Nombre de COPIL

Nombre d'animateurs impliqués

Nombre de structures animatrices

Nombre de structures porteuses





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les outils de financement en place

Cas des sites Région-CEN

Tous les outils de financement de la politique Natura 2000 sont opérationnels – Budget objectif de 6 M€ /an

- **Animation des sites / Elaborations et révisions des DOCOB** : Mise en œuvre dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle Région-CEN
- **Soutien aux contrats Natura 2000 (travaux)** : Subvention Région (avec potentiellement cofinancement FEDER pour les projets couteux) ; dispositif ouvert en juin 2024 ; ouverture aux contrats bois sénescents prévue pour début 2026



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les outils de financement en place : Subvention aux contrats Natura 2000

Ce dispositif vise à financer les contrats Natura 2000, c'est-à-dire les travaux ou actions non productives effectués sur un site Natura 2000 et nécessaires à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces qui ont justifié la création du site.

- **Bénéficiaires éligibles** : Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels portant sur des terrains en Natura 2000
- **Critères éligibilité** : Terrains inclus en tout ou partie dans un site Natura 2000, projet cohérent avec les recommandations du DOCOB
- **Durée maximale de 5 ans**
- **Taux maximum d'aide régionale : 100%**
- **L'animateur du site est le point de contact pour la préparation des contrats ; les dépôts des dossiers peuvent se faire au fil de l'eau**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

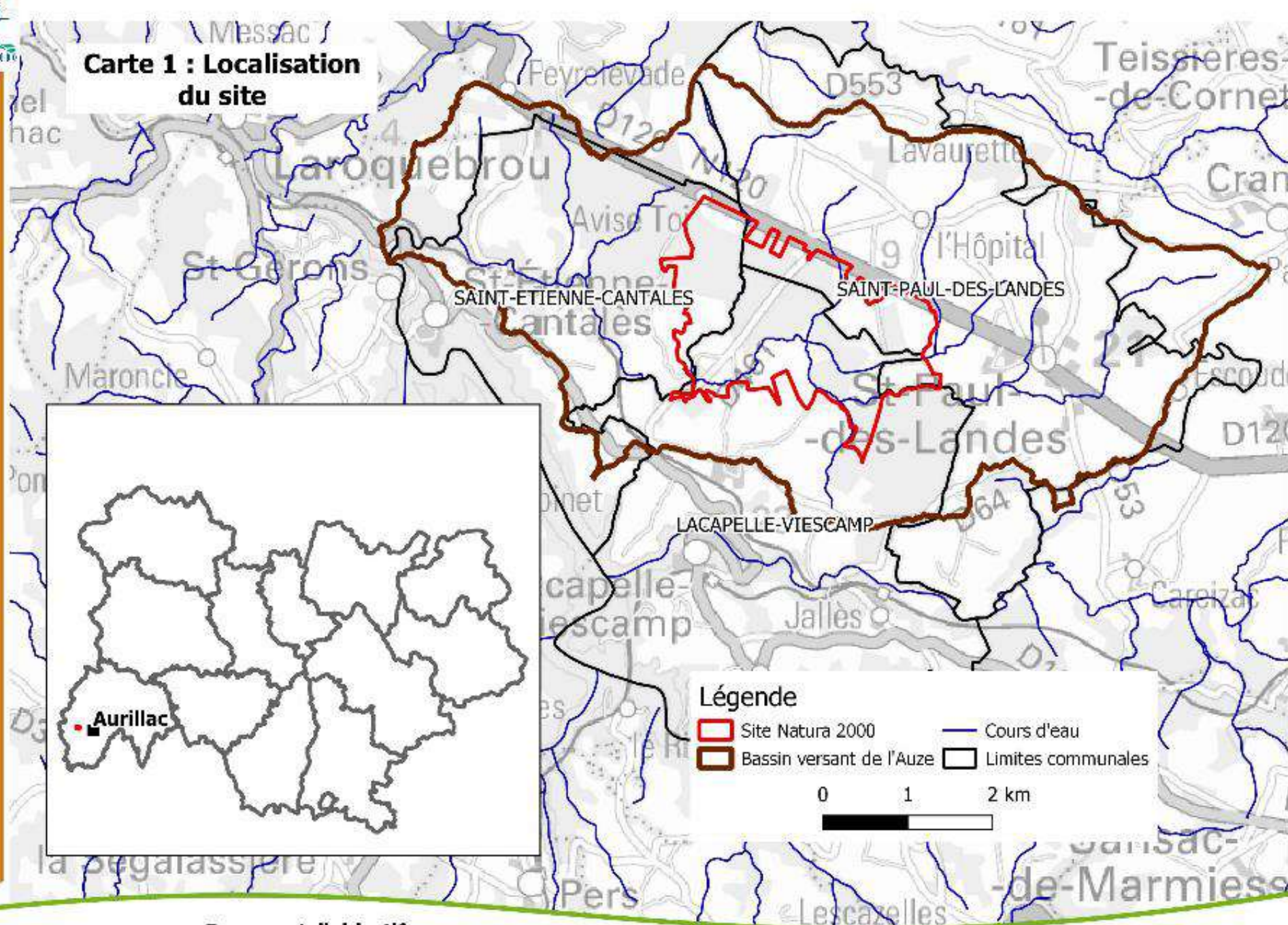
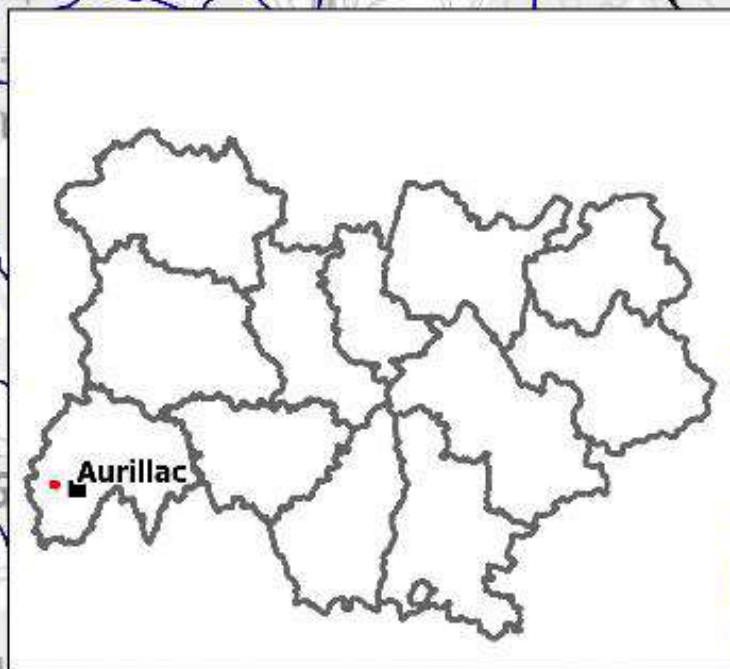
Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR8302003

« Marais du Cassan et de Prentegarde »

Carte 1 : Localisation du site

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2016 Réalisation : CEN Auvergne, janvier 2021



toire
s naturels
e

Rappel des enjeux

LES ENJEUX ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

L'enjeu transversal du Docob est la **préservation des zones humides**. Ces dernières fournissent un nombre considérable de services à la collectivité (*épuration, régulation du cycle de l'eau, stockage de carbone, ressource fourragère, support de biodiversité...*), mais sont pourtant menacées.

Les principaux objectifs identifiés



RETROUVER DES ZONES HUMIDES EN BON ÉTAT DE CONSERVATION

Les zones humides oligotrophes ouvertes concentrent les principaux enjeux : il s'agit de **milieux au sol très pauvre, accueillant une biodiversité remarquable, rares à basse altitude**, et entretenus historiquement par un pâturage très extensif. Leur état de conservation globalement moyen à l'échelle du site incite à mettre en œuvre des efforts de gestion importants pour les restaurer.

► Il s'agit de leur permettre de **retrouver une hydrologie fonctionnelle** (*retrouver la naturalité des cours d'eau, supprimer tout dispositif drainant...*). Par ailleurs, la **remise en pâturage de certains secteurs abandonnés** peut contribuer à améliorer la qualité des milieux, tout comme la sensibilisation et l'incitation des agriculteurs à l'adoption de pratiques plus vertueuses.



Drosera à feuilles intermédiaires se développant dans les zones humides oligotrophes



Ruisseau du Pont-Bernard traversant des zones humides



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES, COURANTS OU STAGNANTS

Les habitats aquatiques sont représentés par quatre habitats rares et protégés, qui couvrent des surfaces réduites. Leur diversité de végétation et leur lien en mosaïque avec les habitats tourbeux les amènent à être considérés comme des enjeux importants.

► Pour préserver ces milieux, il s'agit de **restaurer le fonctionnement hydrologique du territoire**, notamment par le reméandrage des cours d'eau rectifiés, la pose de clôture le long des berges et la création d'un réseau de mares structurant.



Écoulement rectifié et pâturage hivernal sur zone humide en amont du site



RETROUVER UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITÉ EN AMONT DU SITE

La zone d'influence amont du marais du Cassan et de Prentegarde a un impact direct sur le fonctionnement et l'état de conservation des milieux naturels du site Natura 2000. Elle est en effet composée de nombreux petits ruisseaux et zones humides qui contribuent à la richesse du secteur, mais elle est également source de perturbations hydrologiques.

► L'objectif est d'une part d'**accompagner les acteurs locaux vers une amélioration de la ressource en eau en qualité et en quantité**, et d'autre part de **mettre en œuvre des actions de préservation des milieux naturels** présents sur la zone d'influence du marais du Cassan et de Prentegarde, tout en engageant une **réflexion sur la mise en place d'une protection plus pérenne du bassin**.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Objectif A : Faire vivre les DOCOB des sites

- Copil : Réalisé début 2025 (animation 2024)
- Rédaction du bilan d'activité
- Echanges sur le programme d'actions à venir
- Implication dans le réseau Natura 2000 régional



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Objectif B :

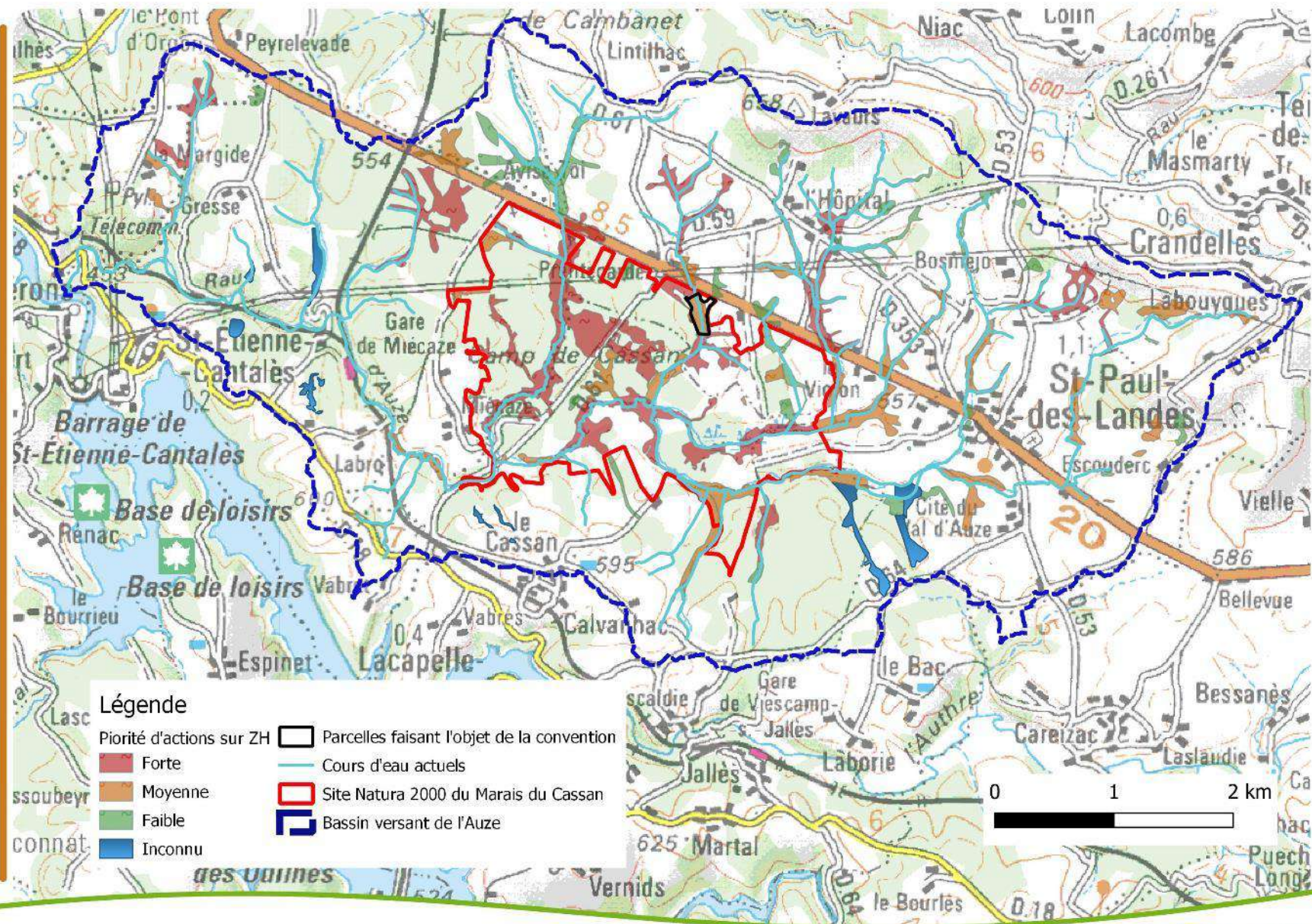
Mettre en œuvre les actions visant au maintien dans un bon état de conservation voire à la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites, dans un cadre concerté avec les acteurs du territoire, conformément aux orientations des DOCOB des sites

Action S3.

Suivi scientifique des zones humides restaurées

Secteur du Camp du Bac

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2016 Réalisation : CEN Auvergne, mai 2021

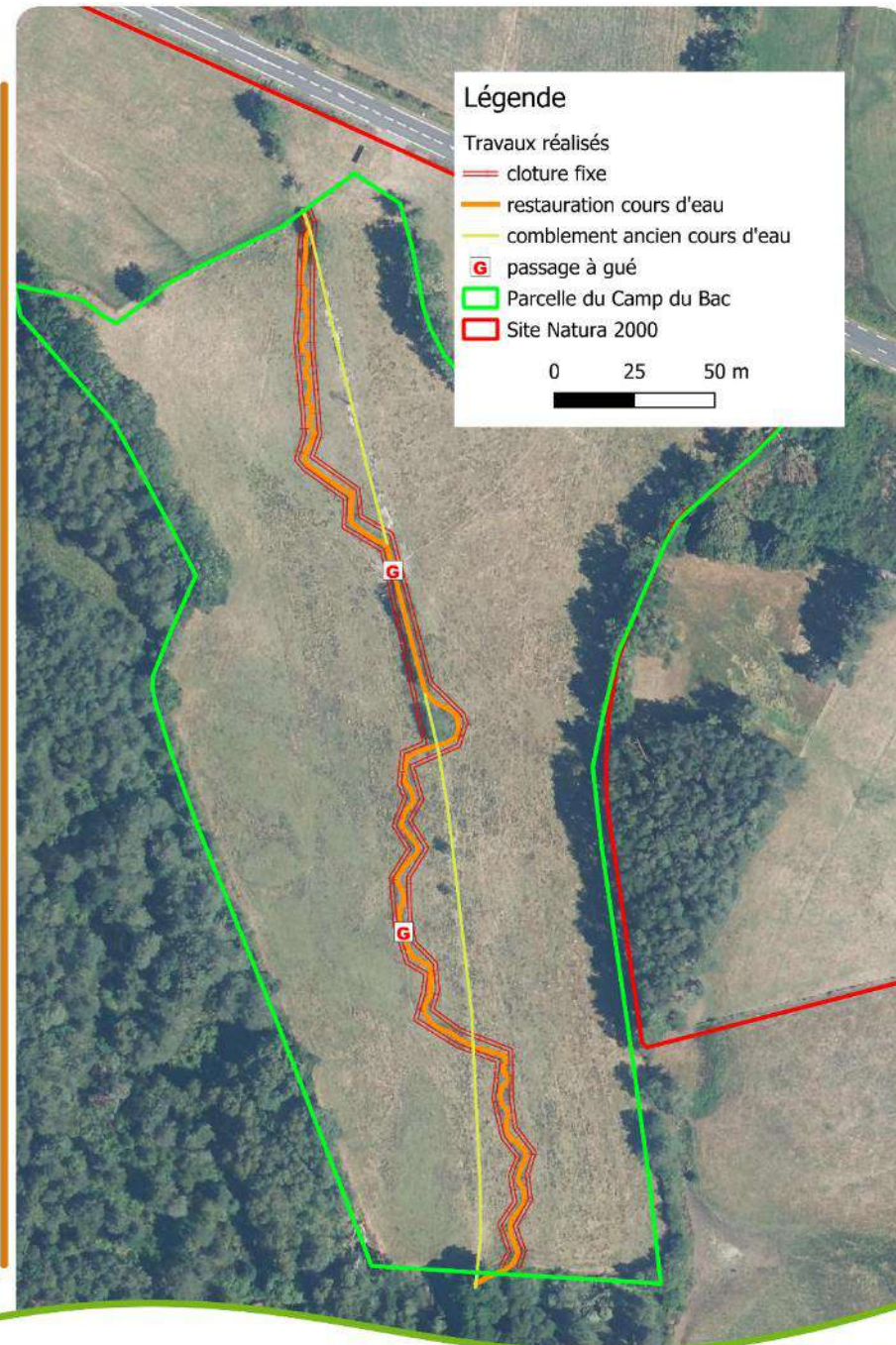


Action S3.

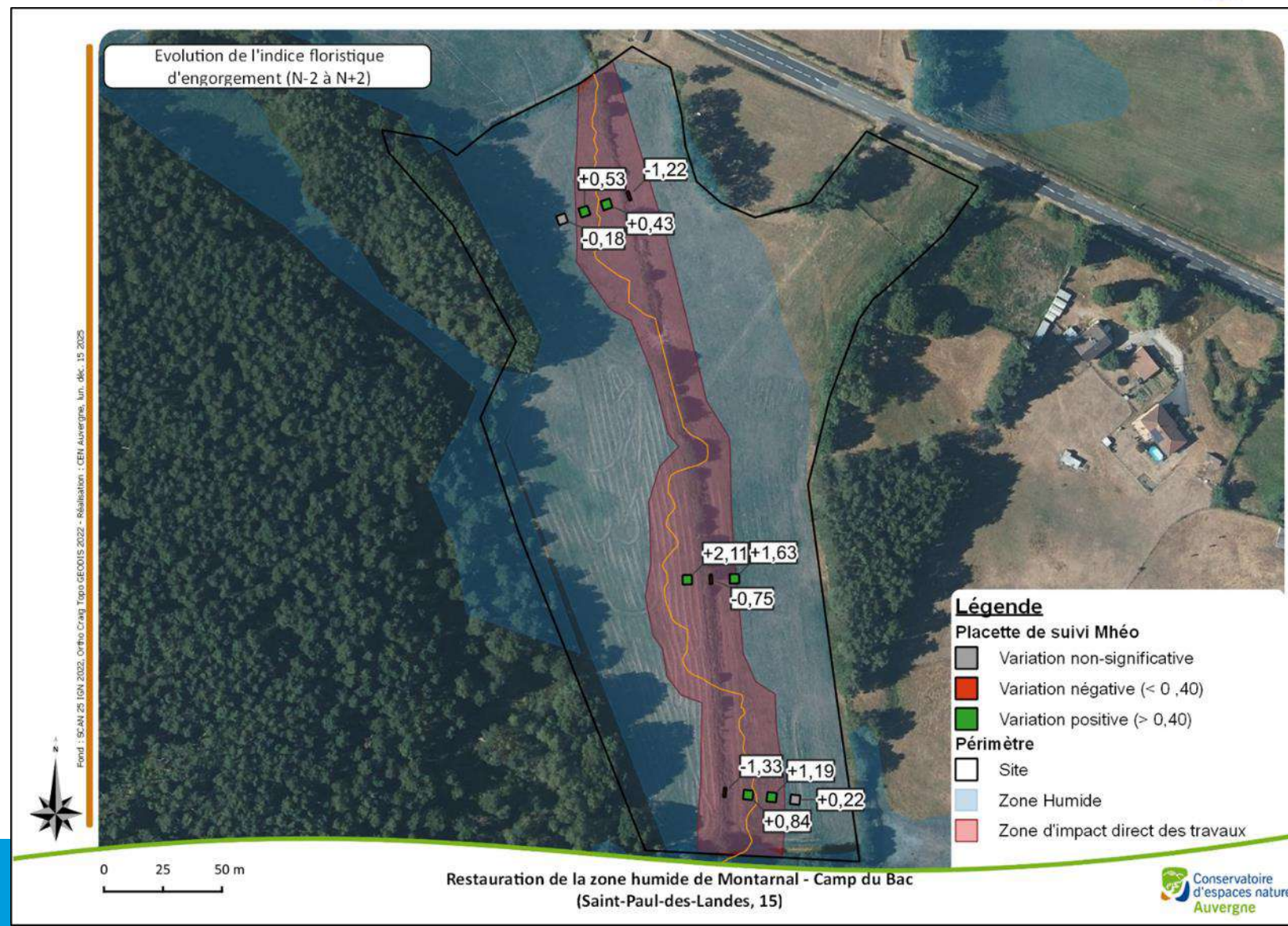
Suivi scientifique des zones humides restaurées

Secteur du Camp du Bac

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2016 Réalisation : CEN Auvergne, décembre 2025



Suivi Mhéo Flore Le Camp du Bac



Suivi scientifique des zones humides restaurées

➤ Suivi Mhéo Flore – Le Camp du Bac

Indicateur		2021	2025	Ecart absolu	Comparaison N-2 / N+2	Test Wilcoxon	V de Kramer
I02	Indice Floristique d'Engorgement	5,86	6,76	0,9	significatif	non-significatif	significatif
I06	Indice de Fertilité du Sol	5,62	5,56	0,06	non-significatif	non-significatif	significatif



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Action S3.



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Suivi scientifique des zones humides restaurées

➤ **Suivi Mhéo Odonates – Le Camp du Bac**

ruisseaux de Lacamp et du Camp du Bac



Année 2021 – Avant travaux

Ruisseau du Camp du Bac

11 espèces

Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée) : 74,28 %

Degré d'autochtonie du peuplement :

Certaine : 18 %

Probable : 27 %

Possible : 9 %

Douteuse : 45%

Intégrité du peuplement : 31 %



Année 2025 – Après travaux

Ruisseau du Camp du Bac

13 espèces

Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée) : 77,34 %

Degré d'autochtonie du peuplement :

Certaine : 8 %

Probable : 38 %

Possible : 8 %

Douteuse : 46%

Intégrité du peuplement : 44 %



Année 2021 – Avant travaux

Ruisseau de Lacamp

14 espèces

Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée) : 71,19 %

Degré d'autochtonie du peuplement :

Certaine : 7 %

Probable : 29 %

Possible : 0 %

Douteuse : 64 %

Intégrité du peuplement : 31%



Année 2023 – Après travaux

Ruisseau de Lacamp

17 espèces

Indice de fiabilité (richesse observée/richesse estimée) : 72 %

Degré d'autochtonie du peuplement :

Certaine : 23,5 %

Probable : 23,5 %

Possible : 0 %

Douteuse : 53 %

Intégrité du peuplement : 56 %



Conclusions

Protocole non adapté à ce type de milieu ?

Permet tout de même un suivi du site en raison de sa reproductibilité et de la possibilité d'interprétation des résultats à dire d'expert



Les sites semblent plus accueillants pour les Odonates 2 ans après les travaux.

Agrion de Mercure de nouveau bien présent.

Conclusions

Cependant, les assecs répétés risquent de nuire aux populations d'Odonates s'ils se répètent trop régulièrement...

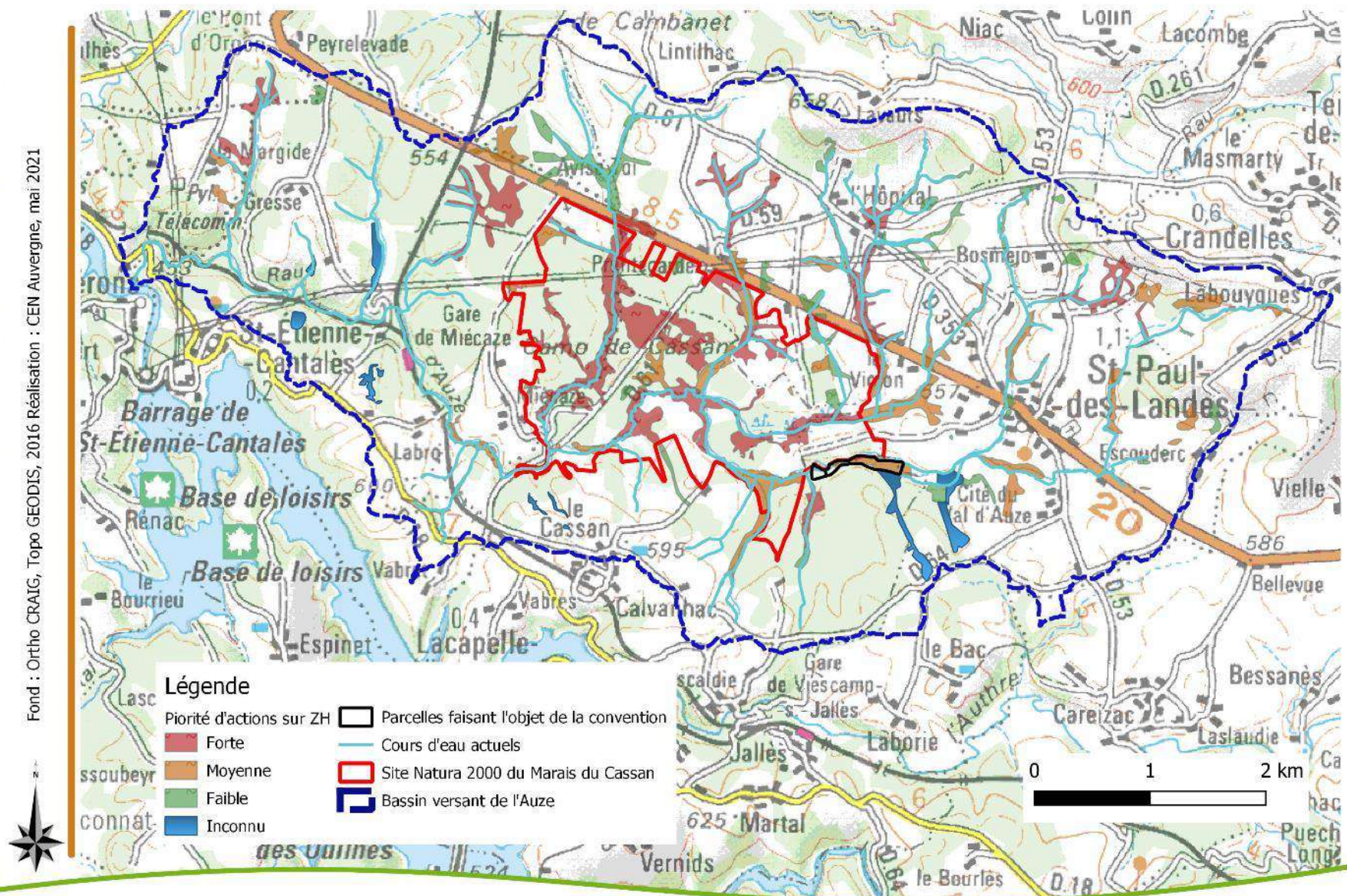


Action S3.

Suivi scientifique des zones humides restaurées (hors animation Natura 2000

Le Bois d'Amont

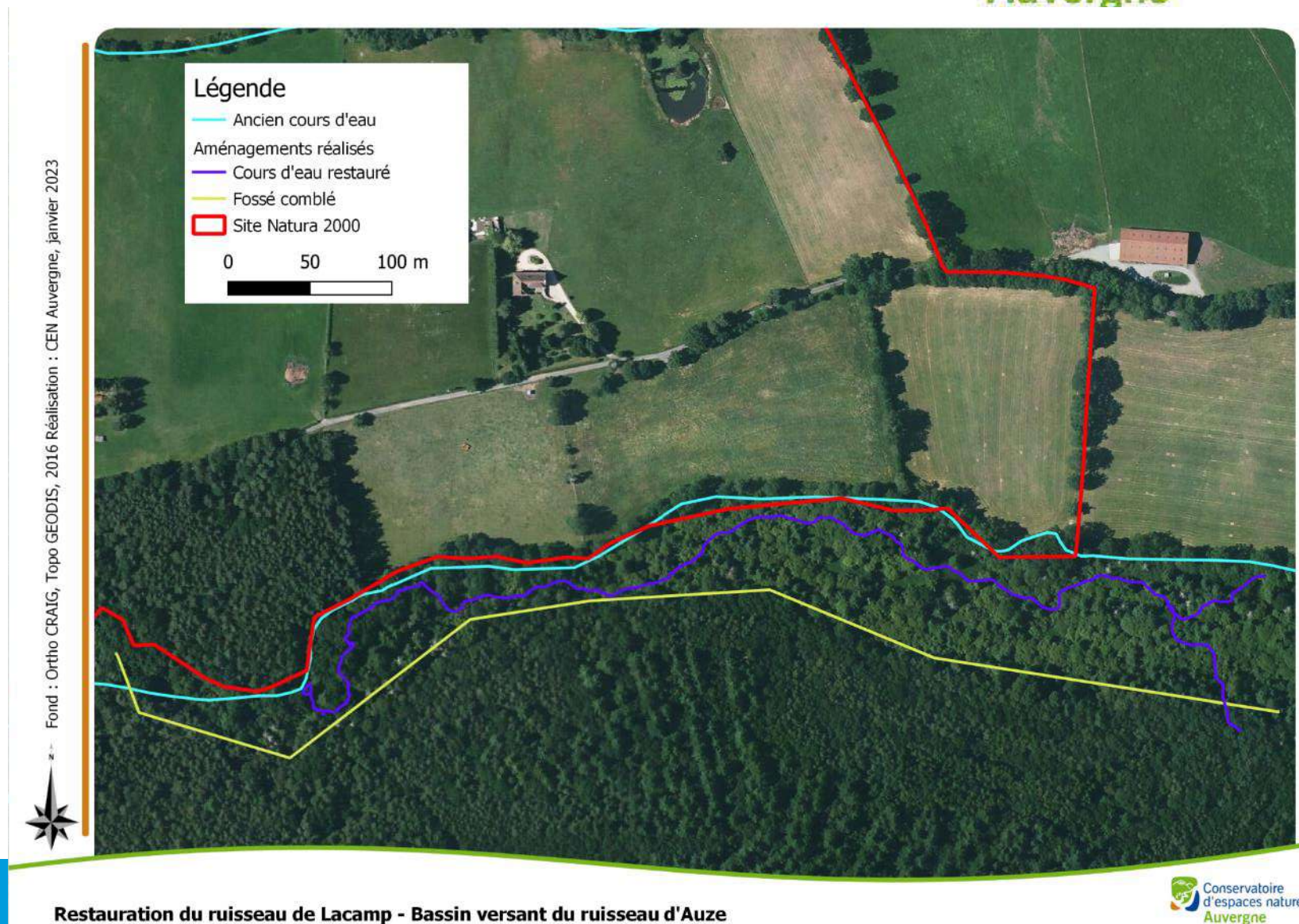
Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2016 Réalisation : CEN Auvergne, mai 2021



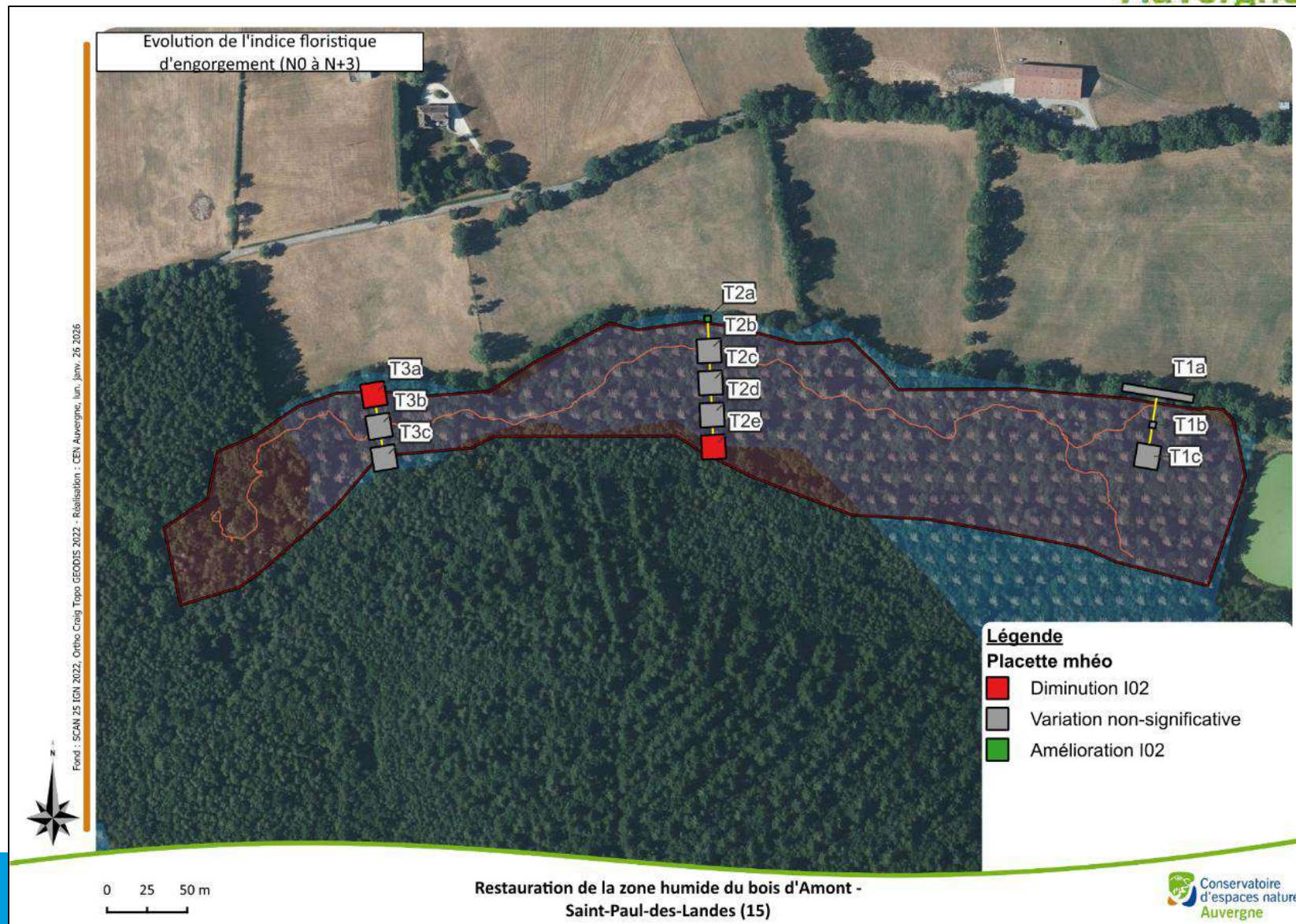
Parcelles faisant l'objet de la convention - Mme et M. CUZOL - Bassin versant du ruisseau d'Auze

Action S3.

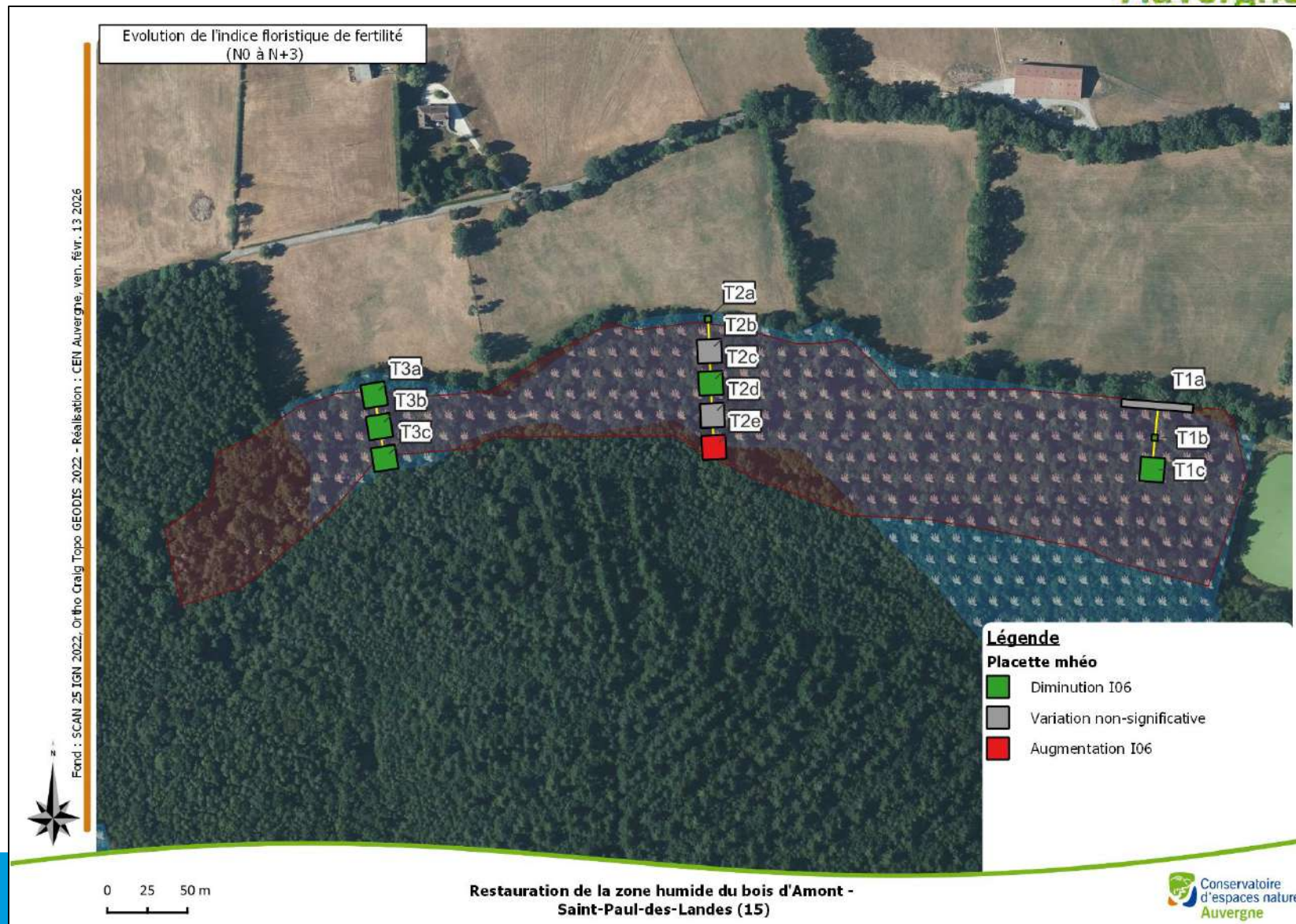
Suivi scientifique des zones humides restaurées (hors animation Natura 2000



➤ Suivi Mhéo Flore



➤ Suivi Mhéo Flore

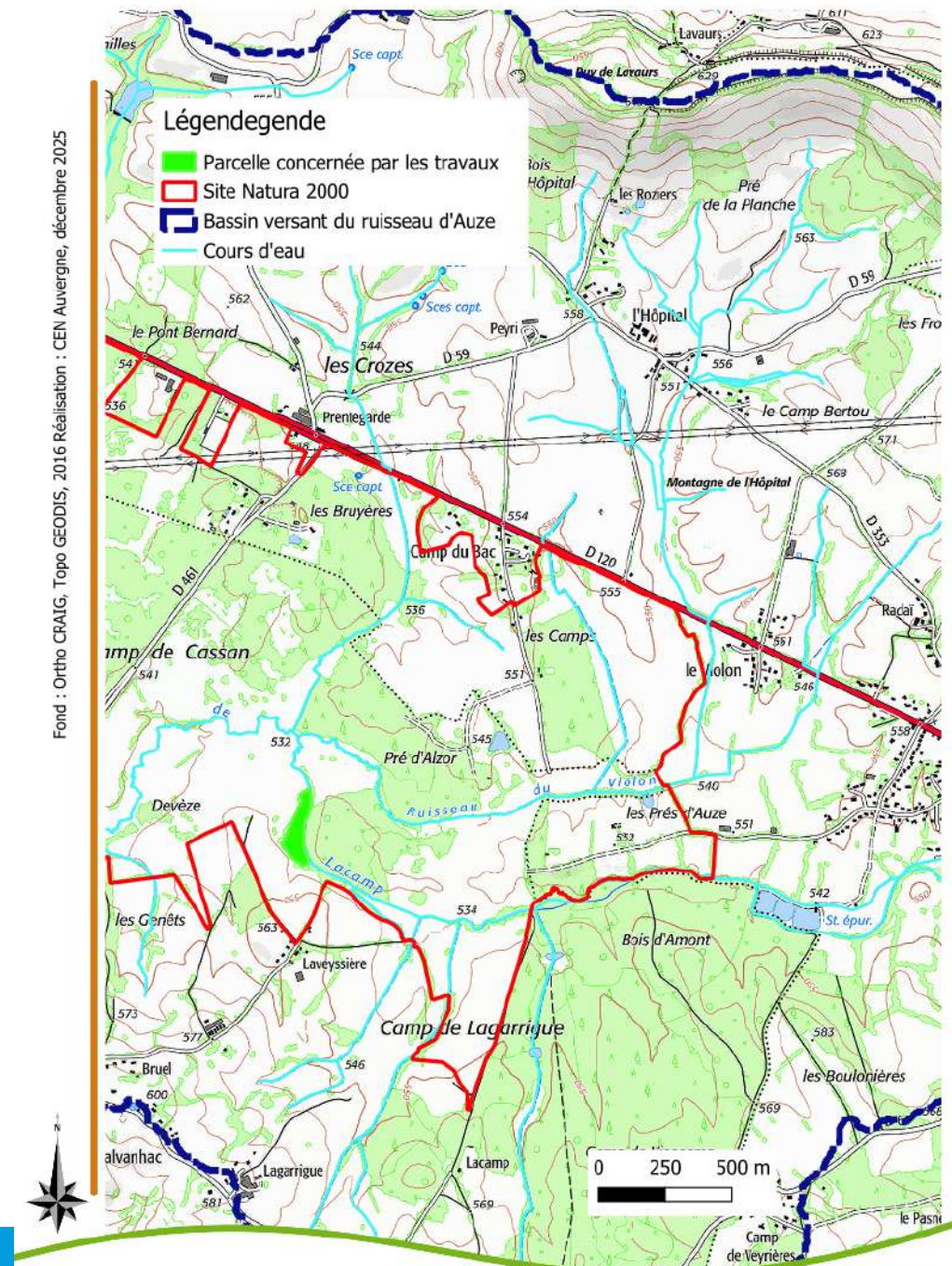


➤ Suivi Mhéo Flore

Indicateur	2021	2024	Ecart absolu	Comparaison N0 / N+3	Test Wilcoxon	V de Kramer
Indice Floristique d'Engorgement (I02)	5,76	5,85	0,09	Non significatif	non-significatif	significatif
Indice de Fertilité du Sol (I06)	6,44	6,07	0,37	Significatif	non-significatif	significatif

Action G1.

Mise en place de travaux de restauration de zones humides



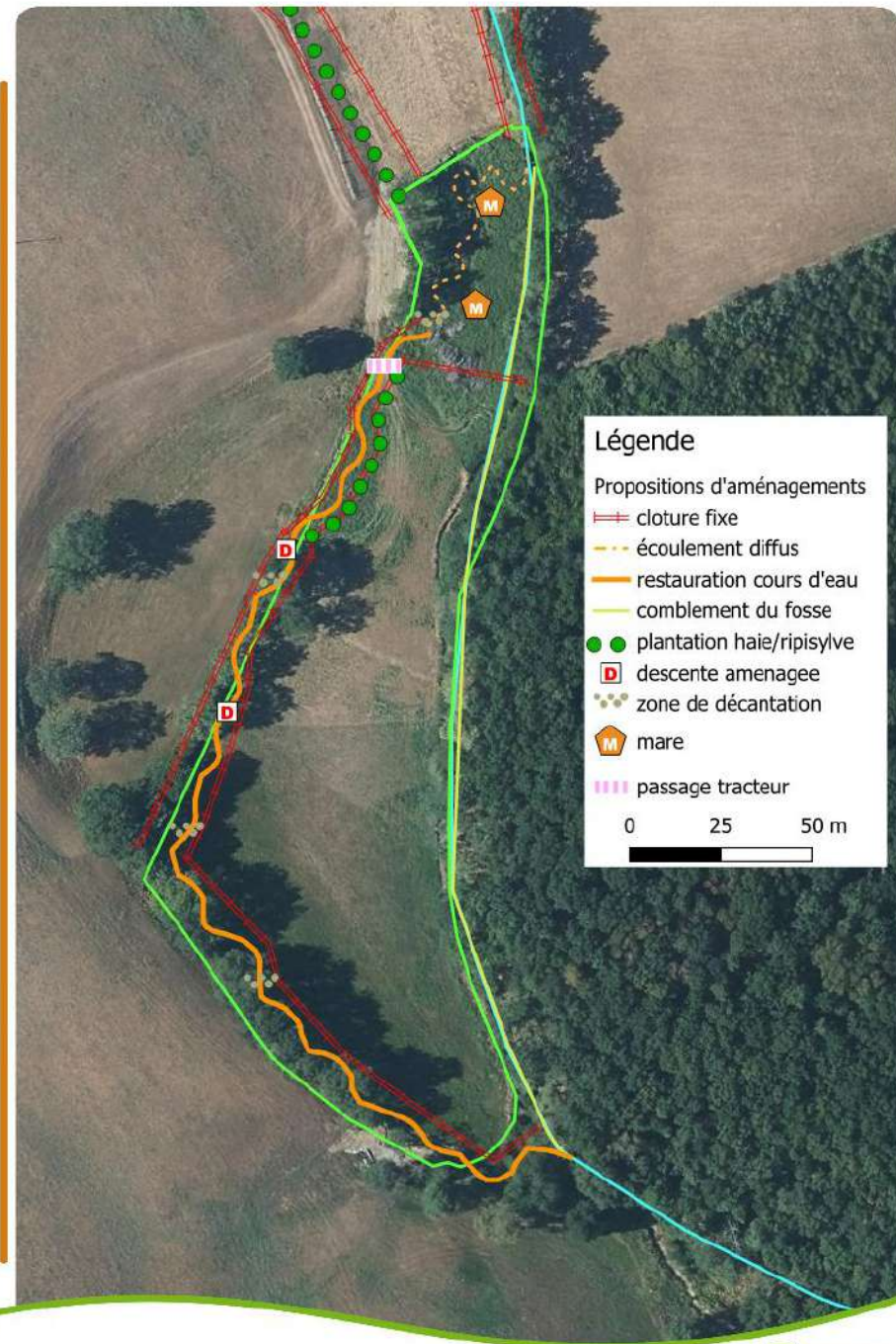
Action G1.

Mise en place de travaux de restauration de zones humides



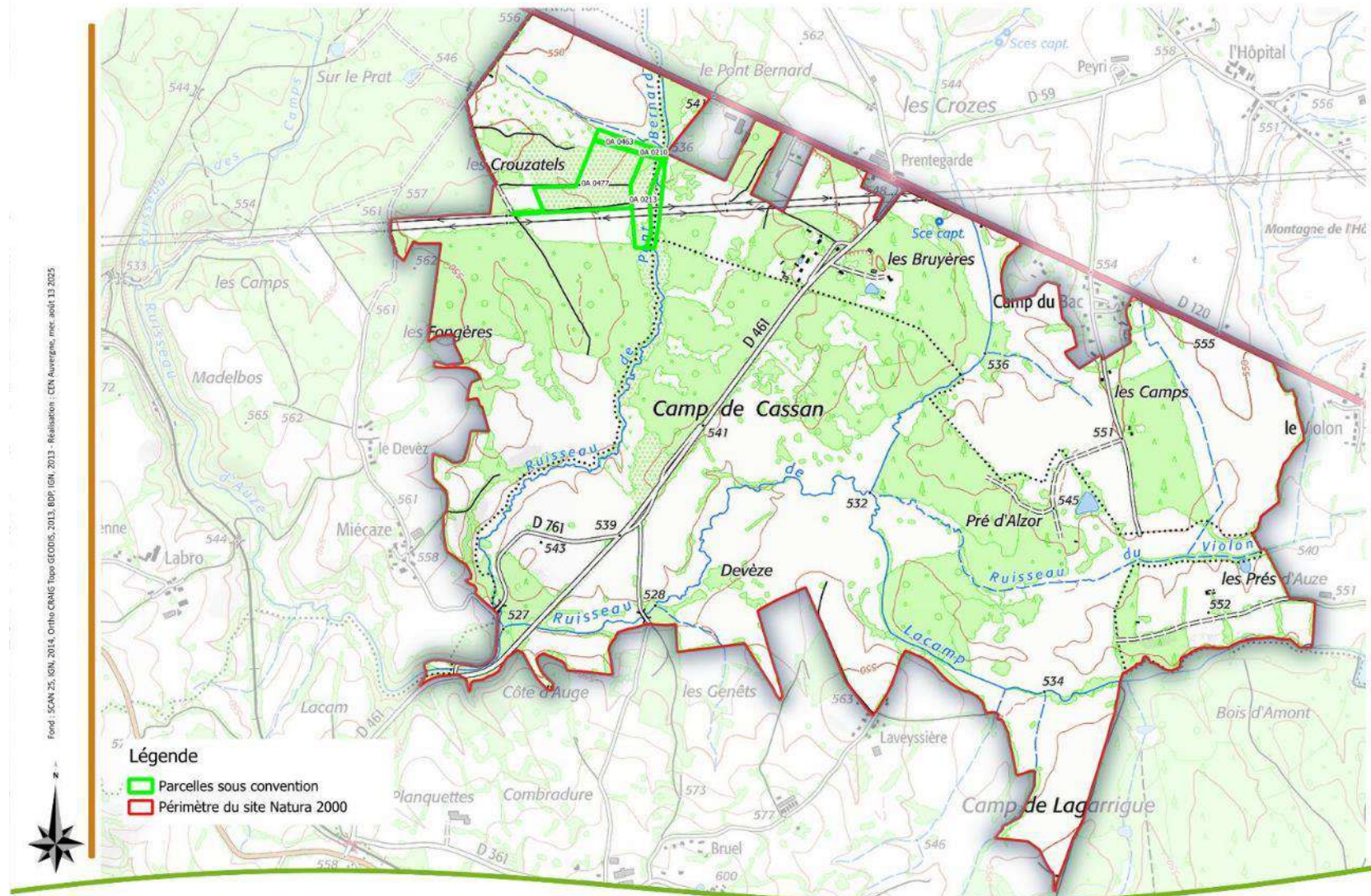
Photo 1 : Site de Bouscaillade où se réaliseront les travaux

Fond : Ortho CRAIG, Topo GEODIS, 2016 Réalisation : CEN Auvergne, octobre 2025



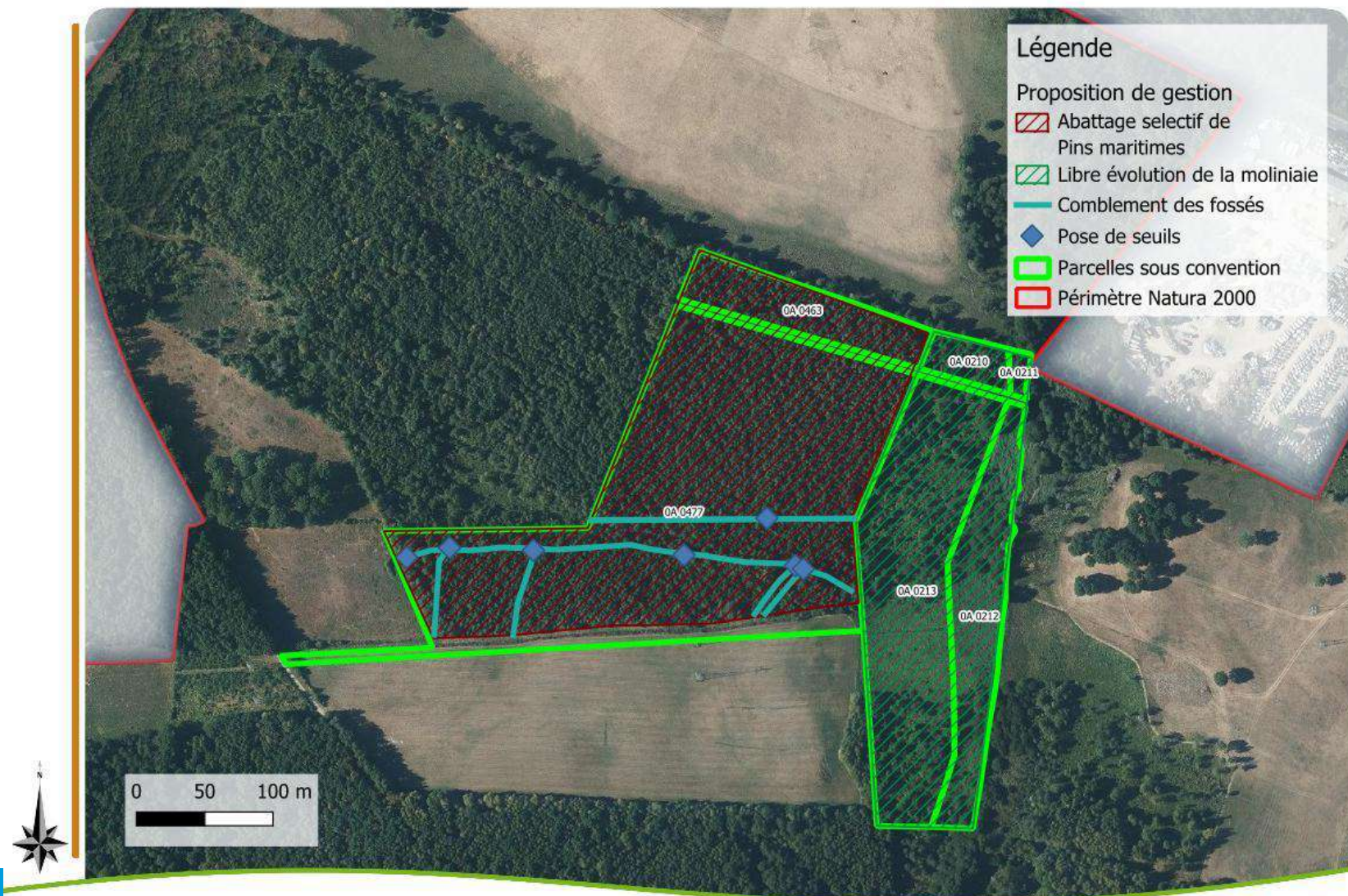
Action G2.

Montage d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels



Action G2.

Montage d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels



Proposition de gestion - Les Crouzatels

- Retournement de landes sèches au stade de rugby (2024)

Action A4.

Assistance à évaluation des incidences



Concertation toujours en cours pour la compensation (plantation de haies)



Action A4.

Assistance à évaluation des incidences

➤ **Projet de défrichement**

Accompagnement du propriétaire en lien avec la DREAL Aura

➤ **Renseignement sur exploitation forestière**

Note technique sur la réglementation et les conseils pour une gestion durable

➤ **Focus sur la réglementation forestière et Natura 2000 a :**

- Sans document de gestion durable :
 - Entre 1 et 4 ha : s'assurer d'un retour de la forêt sous 5 ans
+ **évaluation d'incidence si impact HIC**
 - Plus de 4 ha : demande d'autorisation obligatoire (coupe rase ou éclaircie) + **évaluation d'incidence Natura 2000**
- Avec document de gestion : pas d'autorisation préalable nécessaire (**document de gestion comprenant une évaluation d'incidence**)

➤ **Focus sur une gestion sylvicole durable**

- Privilégier des coupes d'éclaircie
- Ne pas exploiter les secteurs comprenant des habitats d'intérêt communautaire
- Désigner des arbres « bio » au sein de la matrice forestière qui continuera de faire l'objet d'une gestion forestière

Action V3

6ème édition d' « Un été sur le marais »



Partez à la découverte d'un des plus vastes marais
de l'ouest du Cantal, riche d'une grande biodiversité !

SAM 7 JUIN

Zones humides, zones utiles | Table ronde avec Rudy Bueno

🕒 15 h 30 - 17 h 30
📍 Médiathèque du bassin d'Aurillac

MAR 8 JUILL

A la découverte des libellules | Cantal'ENS animations

🕒 14 h 30 - 17 h
📍 Délaissé de la RD461
(lieu précis indiqué à l'inscription)
➡ Réservation OT Aurillac

VEND 25 JUILL

Les trésors de biodiversité du Marais du Cassan

🕒 10 h - 12 h
📍 Délaissé de la RD461
➡ Réservation OT Aurillac

VEND 20 JUIN

Vous avez dit zone humide ?

🕒 18 h - 20 h
📍 Délaissé de la RD461

VEND 11 JUILL

Ballade occitane et naturaliste

🕒 20 h - 22 h
📍 Délaissé de la RD461

JEU 7 AOÛT

Marche méditative et yoga | Cantal'ENS animations Avec Shiny Yoga

🕒 10 h - 14 h
📍 Délaissé de la RD461
➡ Réservation OT Aurillac



Flashez-moi !

OU

www.tinyurl.com/uneteaumarais

OU

☎ CEN Auvergne : 04 73 63 18 27
OT Aurillac : 04 71 48 46 58

➤ Réservation obligatoire

Action V3

6ème édition d' « Un été sur le marais »



➤ Une balade nature et contée occitane

➤ Une conférence sur
les zones humides





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Bilan de la mise en œuvre des actions du Docob depuis 2022

Priorité	Actions	Indice de réalisation	Actions réalisées depuis 2022 (date de validation du Docob)
***	S1. Etudier le fonctionnement hydrologique du site		2022 - Prédiagnostic fonctionnel - Pierre Goubet
***	S2. Evaluer l'état de conservation des milieux tourbeux, paratourbeux et landicoles		2023 - Evaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux d'intérêt communautaire 7150 et 7110 - CEN
***	S3. Suivre l'évolution des habitats suite aux travaux de restauration		2022 à 2025 - Suivis Mhéo Flore et Odonates (dans et hors animation Natura 2000) - CEN et GOA
**	S4. Inventorier les papillons de jour et rechercher les espèces de la Directive Habitats		2024 - Recherche des nids de Damier de la Succise
**	S5. Evaluer l'état de conservation des milieux pionniers amphibies/aquatiques		2023 - Evaluation de l'état de conservation des habitats tourbeux d'intérêt communautaire 7150 et 7110 - CEN
*	S6. Evaluation l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire		2022 - Suivi bénévole "Groupe de travail Zones humides de l'Ouest d'Aurillac" des espèces à enjeux (hors animation Natura 2000) 2024 - Amélioration des connaissances sur le Damier de la Succise - CEN
**	S7. Inventorier l'avifaune affilié à la trame bocagère		
*	S8. Evaluer l'état de conservation des prairies de fauche		
***	S9. Surveiller la qualité biologique et physico-chimique des eaux entrantes		Suivis réguliers de la qualité des eaux par Aurillac Agglo (hors animation Natura 2000) 2024 - Suivi du régime thermique du ruisseau de Pont-Bernard - Fédération de pêche du
***	G1. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques et humides		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze- CEN
***	G2. Restaurer et remettre en pâturage les zones humides et landicoles en déprise		2025 - Elaboration en cours d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels - CEN
**	G3. Restaurer de manière ciblée les milieux riches en espèces patrimoniales en cours de fermeture		2025 - Elaboration en cours d'un contrat Natura 2000 sur le site des Crouzatels - CEN Chaque année - Gestion pastorale des parcelles du Camp de Cassan (hors animation Natura
**	G4. Sensibiliser et former les acteurs locaux à la gestion durable des milieux agro-pastoraux		2023 - Journée technique sur les plantes indicatrices des prairies - CEN / CBNMC 2024 - Journée technique sur l'utilisation des semences locales - CEN
**	G5. Accompagner la gestion pastorale à l'échelle des exploitations		2023 - Accompagnement d'un agriculteur sur la gestion des parcelles de son exploitation - CEN
***	G6. Mettre en place des mesures incitatives de gestion agropastorale durable à l'échelle du bassin versant		2025 - Mise en place de PSE par l'Entente Cère amont (hors animation Natura 2000)
***	G7. Mettre en défens les berges des milieux amphibies et aquatiques sensibles		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la mise en défens des milieux aquatiques - CEN

Priorité	Actions	Indice de réalisation	Actions réalisées depuis 2022 (date de validation du Docob)
***	G8. Restaurer un réseau de dépressions engorgées de façon permanente ou temporaire		2022-2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la création de mares - CEN
***	G9. Surveiller et limiter l'apparition ou l'extension des espèces exotiques envahissantes		2025 - Identification d'une station de <i>Robinia pseudoacacia</i> - ONF
*	G10. Organiser un Concours des Pratiques Agro-écologiques		2021 - Organisation d'un Concours des Pratiques Agro-écologiques - CEN
*	G11. Mettre en place des journées techniques sur le raisonnement des traitements antiparasitaires		
***	G12. Sensibiliser et mettre en place une expérimentation sur l'utilisation des semences locales		2024 - Journée technique sur l'utilisation des semences locales - CEN
*	G13. Accompagner à l'implantation et l'entretien de haies et ripisylves en végétal local		2022 à 2025 - Travaux de restauration des zones humides du BV du ruisseau d'Auze incluant la plantation de haies/ripisylves - CEN
***	G14. Placer en libre évolution les habitats forestiers à enjeux (contrat ou acquisition)		2022 - Signature d'une convention de gestion avec un propriétaire privé sur une aulnaie marécageuse - CEN
*	G15. Accompagner les acteurs pour une amélioration de la qualité de l'eau		2022 à 2025 - Lien avec la structure Gémapienne pour la rénovation de la station d'épuration de la commune de Saint-Paul-des-Landes - CEN
***	A1. S'interroger sur les moyens de mieux protéger et valoriser les milieux naturels du site		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
***	A2. Assurer la gestion technique et financière de la mise en œuvre du Docob, et l'évaluation des actions engagées		
**	A3. Veiller à une bonne articulation de la politique Natura 2000 avec les autres politiques publiques		Chaque année - Lien avec la politique ENS, les mesures compensatoires, suivi des démarches territoriales - CEN
***	A4. Répondre aux sollicitations des porteurs de projets, apporter une expertise aux études d'incidence et apporter une veille sur le site		Chaque année - Formulation d'avis et de conseils auprès de porteurs de projets - Accomapgnement à l'évaluation des incidences - CEN
***	A5. Organiser des comités de pilotage et techniques réguliers		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
**	A6. Créer et animer un groupe de travail agricole		
***	A7. Diffuser le Document d'objectifs et des informations régulièrement		Chaque année - Organisation de comités de pilotage - CEN
*	A8. Organiser des visites guidées et conférences		2021 - 2025 (hors 2024) - Organisation de "Un été sur le marais" - CEN 2023-2025 - Organisation de la Fête du marais - SIVU Auze Ouest Cantal



Perspectives 2026

- Action Docob G1 : Encadrement des travaux de restauration de zones humides
- Action Docob G2 : Mise en œuvre du contrat Natura 2000 aux Crouzatels
- Action Docob V3 : Réalisation d'animations nature, relation presse
- Action Docob S3 : Suivi Mhéo sur les sites de restauration (Lacamp)
- Action Docob A2 : Gestion technique et administrative de l'animation du Docob
- Action Docob A4 : Assistance porteurs de projets, évaluation d'incidences

Autres actions

Fête du marais 2026



**Fête du Marais du
Cassan & de
Prentegarde**

**Dimanche 5 Octobre
2025**

**À Lacapelle-Viescamp
au délaissé de la RD461**

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR
LE SIVU AUZE OUEST-CANTAL :
INFORMATIONS AU 04 71 46 31 40



 Marais
du Cassan et
de Prentegarde



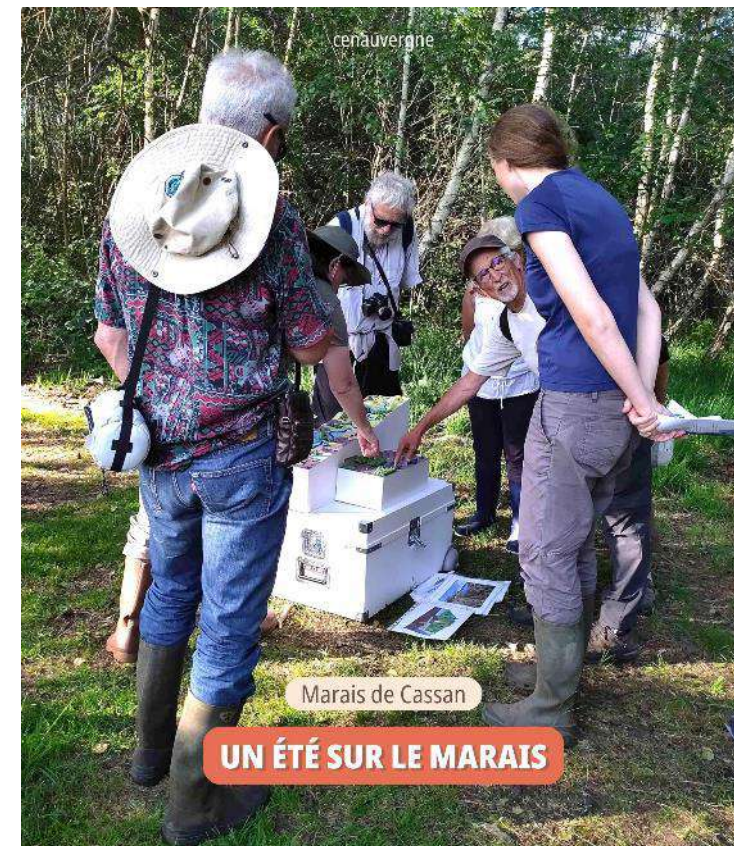
Programme Educ'Eau



« CONCEPTION ET DIFFUSION DE SUPPORTS ET OUTILS PEDAGOGIQUES AUTOUR DU CONCEPT DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE LIEES A L'EAU »

- Conception d'un maquette sur le cycle de l'eau
- Création et animation de 2 séquences pédagogiques à destination des élèves du lycée agricole d'Aurillac
- Création et animations de deux sorties « Grand public » par le CPIE de Haute Auvergne et le CEN Auvergne

Programme Educ'Eau



Animations auprès de l'IUT d'Aurillac



- **Thématique : Zones humide et agriculture**
- A l'attention des étudiants en BUT Agro 3^{ème} année
- Une intervention en cours magistrale le 16 janvier
- Une sortie terrain le 17 janvier conjointe avec Nicolas Lolive
- Une cinquantaine d'étudiants sensibilisés à la préservation des zones humides, et à celles du marais du Cassan en particulier.



Evaluation de la perception locale des travaux de restauration des zones humides

- **12 personnes interrogées d'horizons divers**
- **Trois questions principales :**
 - Quelles sont les perceptions des acteurs concernant les impacts écologiques et socio-économiques du projet ?
 - Quels sont les freins et leviers influençant l'acceptabilité du projet ?
 - Quels enseignements tirer pour répliquer ce type de projet dans d'autres zones ?



Merci à Camille MORLET, Yohan PICHON, Paul SOULERY et Quentin VIDAL pour la qualité du travail réalisé !

Tableau II : Typologie des différents facteurs impactant l'acceptabilité du projet.

Type	Facteurs positifs	Freins à l'acceptabilité
Environnementale	- Amélioration à long terme de la qualité de l'eau et des sols. - Restauration des zones humides favorisant la biodiversité (essentiels pour des espèces emblématiques telle que la loutre d'Europe et l'agrion de Mercure).	- Perception limitée des bénéfices écologiques à court terme, notamment par les agriculteurs. - Dégradation visuelle de la zone concernée pendant la phase des travaux. - Manque de connaissances sur la valeur économique et écologique des zones humides et du processus de restauration auprès de certains acteurs.
Economique	- Perspective de retombées économiques à long terme pour les agriculteurs (meilleurs rendements...). - Valorisation économique du territoire	- Perte de surfaces exploitables à court terme, perçu comme un désavantage immédiat. - Manque de dispositifs financiers ou d'incitations suffisantes pour motiver certains agriculteurs. - Coût important pour les travaux, pouvant inquiéter les acteurs financiers.
Sociale	- Implication des acteurs locaux dans le projet. - Organisation d'évènements liés au projet (visites sur site, conférences et films).	- Méconnaissances sur l'importance des zones humides, pouvant être liées à une communication insuffisante ou mal ciblée.

Evaluation de la perception locale des travaux de restauration des zones humides

Les limites :

- Echantillonnage limité
- Manque de données chiffrées et de recul
- Manque de communication